

À contre courant

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1 euro

Siège social : 7 Rue Royale, 25300 Chaffois

SIREN 983 562 877 – RCS Besançon

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du 02 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre,

Monsieur Christopher Crahay, né le 22 avril 1987 à Charleville-Mézières, demeurant 7 Rue Royale, 25300 Chaffois, associé unique de la société À contre courant, a pris les décisions suivantes, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce.

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale
- Modification de l'objet social
- Adoption des statuts mis à jour
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉOLUTION

Modification de la dénomination sociale

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société, qui passe de « À contre courant » à « À Contre Courant ».

En conséquence, l'article 3 des statuts « Dénomination » est modifié comme suit :

« La société a pour dénomination : **À Contre Courant** »

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Modification de l'objet social

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société afin de l'étendre aux activités de solutions numériques, logiciels et intelligence artificielle, en complément des activités artisanales et travaux du bâtiment.

En conséquence, l'article 2 des statuts « Objet social » est modifié comme suit :

1. Activités artisanales et travaux du bâtiment

La réalisation de tous travaux d'électricité générale, de bâtiments et industriels, en neuf comme en rénovation ; l'installation, la mise en conformité, le dépannage électrique ; les travaux de rénovation intérieure ; l'aménagement, l'isolation, le second œuvre, la petite plomberie, les prestations multiservices ainsi que toutes opérations connexes ou complémentaires liées aux métiers du bâtiment.

2. Solutions numériques, logiciels et IA

Le développement, l'édition, la commercialisation, la maintenance, l'intégration, l'hébergement, la mise à disposition et l'exploitation de solutions numériques, logiciels, applications mobiles, plateformes web, systèmes d'intelligence artificielle, services en ligne et outils informatiques destinés aux professionnels et au grand public ; la fourniture de prestations de gestion, d'assistance, d'automatisation, de traitement de données, de production documentaire et de services numériques.

3. Dispositions générales

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Adoption des statuts mis à jour

L'associé unique décide d'adopter les statuts mis à jour de la société, intégrant les modifications votées aux première et deuxième résolutions ci-dessus. Ces nouveaux statuts annulent et remplacent les précédents statuts dans leur intégralité.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au Président, Monsieur Christopher Crahay, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi, notamment auprès du Guichet unique de l'INPI et de tout organisme compétent.

Cette résolution est adoptée.

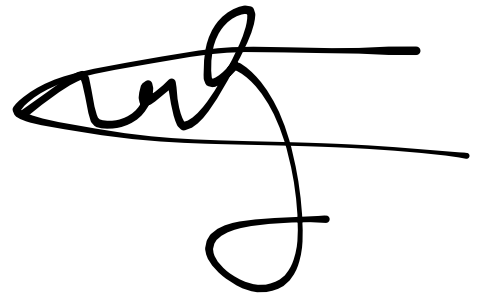
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'associé unique déclare close la présente décision après lecture et approbation du procès-verbal.

Fait à Chaffois, le 02 décembre 2025

Christopher Crahay

Associé unique

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a loop and a horizontal line extending to the right.